

CALENDRIER DU COLLÈGE LE ROSAIRE

RENTRÉE 2018

LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de 6^{ème} : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 8h30 – 11h35/ 13h15 – 16h10 (demi-pension assurée)

Pour les élèves de 5^{ème} : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 9h25 – 12h30 (pas de demi-pension)

Pour les élèves de 4^{ème} : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 14h00 – 17h00

Pour les élèves de 3^{ème} : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 14h00 – 17h00

L'emploi du temps du collège débutera le **MARDI 4 SEPTEMBRE** à 8h30 (demi-pension assurée)

Une PRÉ-RENTRÉE est prévue le **jeudi 30 août 2018 à 18h00** pour tous les nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, ainsi que pour les nouveaux 6^{èmes} qui n'ont pu venir à l'accueil du 23 juin dernier.

HORAIRES

Un accueil des élèves demi-pensionnaires est assuré de 8h15 à 17h05 et jusqu'à 18h pour les élèves de 6^e et 5^e inscrits à l'étude surveillée du soir (à partir du mardi 5 septembre).

L'accueil des élèves externes de 6^e se fait de 8h15 à 11h35 puis de 13h (pour une reprise des cours à 13 h 15) **à 17h05 ou 18h** selon inscription à l'étude surveillée ou non.

Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps.

L'accès à l'établissement par le petit portillon sis 39, rue du Général de Gaulle, est possible **uniquement** pour les élèves ayant cours à 13h15, et pour les horaires intermédiaires de la journée. **Les élèves externes qui reprennent leurs cours à 14h10 devront impérativement attendre l'ouverture du grand portail à 14h, rue de la Forge, pour entrer dans l'enceinte de l'établissement.**

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2018– 2019 AU COLLÈGE LE ROSAIRE

TOUSSAINT : vendredi 19 octobre **après les cours** au lundi 5 novembre 2018 **au matin**

NOËL : **jeudi 20** décembre **après les cours** au lundi 7 janvier 2019 **au matin** ;

HIVER : vendredi 22 février **après les cours** au lundi 11 mars 2019 **au matin** ;

PRINTEMPS : vendredi 19 avril **après les cours** au lundi 6 mai 2019 **au matin** ;

ASCENSION : mercredi 29 mai **après les cours** au lundi 3 juin 2019 **au matin**

L'établissement sera fermé le lundi de Pentecôte (10 juin 2019).

Début des vacances d'été : La fin de l'année scolaire est fixée au **vendredi 5 juillet 2019 après les cours**. Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du **Diplôme National du Brevet** et vous sera communiquée dès que possible.

⚠ Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer **RIGOREUSEMENT** aux dates prévues pour le début et la fin des vacances. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le contrat de scolarisation passé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années collège pourrait être remis en cause.

DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- Une réunion de parents par niveau est organisée en début d'année :
 - 6^e : vendredi 7 Septembre 2018 à 18 h précises en salle de restauration
 - 5^e : mardi 11 Septembre 2018 à 18 h précises en salle de restauration
 - 3^e : vendredi 14 Septembre 2018 à 18 h précises en salle de restauration
 - 4^e : mardi 18 Septembre 2018 à 18 h précises en salle de restauration
- Une réunion parents-professeurs individuelle
 - 3^e : mardi 11 Décembre 2018 à partir de 16h15
 - 4^e : jeudi 20 Décembre 2018 à partir de 16h15
 - 5^e : lundi 21 Janvier 2019 à partir de 16h15
 - 6^e : mardi 29 Janvier 2019 à partir de 16h15

À QUI S'ADRESSER ? CONCERNANT LA SCOLARITÉ

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

À L'UN DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- en sixième : **Mme Blandine de GRANDMAISON**
- en cinquième et quatrième : **Mme Nathalie SEILER (adjointe du Directeur)**
- en troisième : **M. Jacques DUCROCQ**

Pour ce qui concerne le suivi de la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis, l'orientation, les propositions du conseil de classe... ou tout problème important concernant l'intégration de votre enfant au collège. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

▪ Concernant la vie scolaire

AUX RESPONSABLES DE PÔLE DE VIE SCOLAIRE

- en sixième : **Mme Françoise ARAGON**
- en cinquième : **M. Sylvain DI MEO**
- en quatrième : **M. Hervé BIENASSIS**
- en troisième : **Mme Sylvie ROSE**

À LA RESPONSABLE DE VIE SCOLAIRE, COORDINATRICE DE L'ÉQUIPE : Mme Anne PETRO

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur.

Tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi des absences et retards. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.



Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au 01 34 18 38 00 au plus tard le matin même du jour de l'absence, à partir de 7h45.

À QUI S'ADRESSER ? DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE

AU DIRECTEUR DU COLLÈGE: Monsieur François TROTIGNON

Pour les questions d'ordre général.
Pour les situations particulières et exceptionnelles.

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDONNATEUR : Madame Céline COLOMBO-DAQUIN

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat de Notre-Dame de Bury.

AU SERVICE COMPTABILITÉ

Mme Régine GALLO pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE

Madame Nadège BINET pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de sortie, bourses, etc.

L'ACCUEIL DU ROSAIRE EST OUVERT :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 18 h 15
Mercredi de 7 h 45 à 15 h 30

Toute correspondance sera adressée à

COLLÈGE LE ROSAIRE
39, rue du Général de Gaulle
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
01 34 18 38 00
collegerosaire@bury-rosaire.fr

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SCOLINFO

Scolinfo est un portail Internet de mise en relation entre les familles et l'établissement.

Pour y accéder, un code confidentiel personnel est adressé en début d'année scolaire à chaque famille ou chaque parent le cas échéant. Ce code vous permet d'avoir accès à différents services : emploi du temps, cahier de textes, différents éléments de la facturation tout au long de l'année (pour le responsable payeur), ainsi qu'une messagerie personnelle sur laquelle l'établissement communique toutes sortes d'informations (circulaires, calendriers, etc.)

Un code confidentiel différent est également attribué à chaque élève, afin qu'il puisse consulter l'emploi du temps et le cahier de textes de sa classe.

Très simple d'utilisation, il vous suffit de passer par le site de l'établissement ou de vous connecter à l'adresse suivante : www.scolinfo.net. Entrer alors vos identifiant et mot de passe, reçus en début d'année.

A vous ensuite de parcourir les pages qui vous intéressent.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Vous recevrez des bulletins trimestriels ainsi que des relevés intermédiaires. Ceux-ci sont à conserver précieusement, **il n'est pas délivré de duplicata.**

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison.

Tout élève inscrit au Collège Le Rosaire s'engage à respecter intégralement ce règlement.

DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier adressé au Directeur du Collège. Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.**

CARNET DE LIAISON

Les élèves du Collège sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et **non confidentielle** entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.

Il comporte également des feuilles de suivi du travail et du comportement que nous vous demandons de consulter régulièrement.

En cas de **perte ou de détérioration** de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€.

BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé ou surchargé d'écritures ou de dessins sous peine de devoir être racheté.

Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge ; le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

En cas de **perte ou de détérioration** de ce badge, l'élève le signale à l'accueil. Un nouveau badge sera édité et vendu à la famille **10 euros**.

En cas d'**oubli**, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être **pénalisé**.

LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants se servent à la fois des manuels scolaires, de manuels numériques, et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires qui seront distribués à la rentrée le seront en échange d'un chèque de caution, qui sera débité en cas de perte ou de détérioration.

Nous vous invitons à **inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin et à les couvrir d'une couverture plastique non-collante, dès le début de l'année.**

⚠ CHÉQUE DE CAUTION

Le bon état des livres scolaires est garanti par un chèque de caution de 150 euros à apporter le jour de la rentrée, à l'ordre de l'ASMBR.

Il sera précisé au dos du chèque le nom et la classe de l'élève.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures par niveau est jointe à cette circulaire et disponible sur la centrale d'achats SCOLEO.

www.scoleo.fr

Ce service aux familles est mis en place par l'APEL Bury-Rosaire

TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet. **Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport.** Les élèves changeront de vêtements après le sport. Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits.**

Pendant la journée les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.

OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. Ayant des capacités de stockage limitées, à chaque fin de période, nous alimentons les vestiaires du Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif ou à l'accueil.

ASSOCIATION SPORTIVE

- Arts du cirque : en fin de journée (horaires à préciser à la rentrée)
- VTT : les mercredis après-midi, hors trêve hivernale.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par Mme GOUILLY, enseignante documentaliste, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent y faire des recherches, y emprunter certains documents et y participer aux différentes activités proposées.

B.I.A. (Bureau Info-Avenir) :

Ce bureau est ouvert, sur rendez-vous pris via le carnet de liaison ou par téléphone (01 34 18 38 00) avec Mme ROSE (3^e) ou Mme ROLIN (5-4^e), aux élèves et à leurs familles qui peuvent y consulter une documentation sur les études de tous types, leurs conditions d'accès et de nombreuses adresses. Dans le cadre de l'éducation à l'orientation des actions seront mises en place de la 5^e à la 3^e.

Nous attirons l'attention des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux se mettre en projet, et de ne pas attendre la fin de l'année de 3^e pour connaître les choix possibles pour réaliser ces projets.



STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 3^{ÈME}

Du 17/12/2018 au 21/12/2018 inclus. Nous recommandons aux élèves de se mettre en recherche de stage dès maintenant. Vous trouverez ci-joint et sur Scolinfo (dès la rentrée) la convention de stage que vous pourrez éditer en 3 exemplaires afin de la faire compléter par l'employeur et le Collège.

INFIRMERIE : infirmière Mme Brigitte VEZIN (lundi – mardi – jeudi – vendredi, à partir de 10h)



En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). **Elle n'est en aucun cas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles** (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...).

A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école. Venez nombreux à **l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le VENDREDI 5 OCTOBRE à 20 h à Bury.**

LES ENTRÉES ET SORTIES

Jusqu'à nouvel ordre le plan **VIGIPIRATE alerte attentat** est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement. Nous vous remercions de votre collaboration en vous présentant à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.

SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense dans la rue du Général de Gaulle, les élèves sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.

Vous diminuerez les risques d'accident pour votre enfant en lui demandant :

- ◆ de rentrer dans le collège dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs sont sources de danger aux heures de grande circulation, il est évidemment **interdit aux élèves de ressortir du collège** après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- ◆ de rentrer dans l'établissement en descendant de sa trottinette, de son vélo ou de son cyclomoteur,
- ◆ de veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade.

En outre, les règles de sécurité routière sont à respecter comme :

- ◆ toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite,
- ◆ ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs.

Bien se rappeler que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

Nous vous demandons instamment de ne pas stationner sur la chaussée, de ne pas déposer vos enfants devant le portail du collège et de ne pas y faire demi-tour. Nous vous rappelons la valeur de l'exemple... ainsi que le passage par vos enfants de deux niveaux de l'attestation de sécurité routière en 5^e et en 3^e.

Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail des véhicules automobiles ; de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.

Un garage, **non gardé**, placé près du château, est à la disposition des élèves pour les deux roues.

Les agressions verbales ou physiques des parents envers un ou plusieurs membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, membres de l'encadrement ou de la direction) pourront aboutir à une non réinscription et entraîner des actions en justice.

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2018 - 2019

François TROTIGNON, Céline COLOMBO-DAQUIN